



Service de presse

Saint-Martin, le 4 décembre 2017

LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

Consommation : surveillance des pratiques commerciales

La consommation reprend progressivement sur l'île de Saint Martin.

Les agents du pôle C de la Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE) de Guadeloupe veillent à ce que les échanges puissent reprendre dans de bonnes conditions sans hausse des prix excessive. Ils ont ainsi contrôlé les conditions de fonctionnement des marchés, notamment dans le secteur du carburant et de l'immobilier.

Les difficultés d'approvisionnement de certains biens de consommation, notamment pour les produits de première nécessité, ne doivent pas donner lieu à des pratiques génératrices de surcoûts injustifiés.

Cette mission de surveillance sera exercée aussi longtemps que la situation économique l'exigera. Des actions répressives seront menées en cas d'abus manifeste et de nouveaux contrôles seront prochainement opérés.

Les consommateurs et les professionnels sont invités à signaler au pôle C de la DIECCTE ainsi qu'aux services de la Préfecture de Saint-Martin tout comportement économique portant atteinte au fonctionnement du marché ou aux intérêts des consommateurs qu'ils auraient pu constater.

Contact : 971.polec@dieccte.gouv.fr et polecsp@st-barth-saint-martin.gouv.fr

Contact presse :

Service communication 06.90.71.53.73

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



<http://www.saint-barth-saint-martin.pref.gouv.fr/>



<https://www.facebook.com/Préfecture-de-Saint-Barthélemy-et-de-Saint-Martin-730216490425805>